

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres excusés ou absents	02
Nombre de procuration	02
Nombre de votants	13

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

À 20 H 00

L'an deux mille vingt-deux, le dix du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à vingt heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

Étaient présents : Mmes Carole BUFFET, Laurence VASSEUR, Catherine JANTON, Patricia CHANEL, Delphine MAURAND, Céline MICHON, Christine DOLE et Séverine BRESSAND.
Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Michel MEYER et Richard DEVOY.

Excusés et/ou absents : Mrs Dorian BEGHELLI et Jérôme TRON

Date de convocation du conseil municipal : le vendredi 30 septembre 2022

M. Richard DEVOY est désigné aux fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2022 qui sera publié à la grille de la mairie, dans les 8 jours suivant cette réunion, selon les nouvelles règles édictées par la réforme.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Urbanisme :
 - o Point sur les dossiers enregistrés depuis la précédente séance,
 - o Droit de préemption urbain
- Nouvelle convention d'adhésion au service médecine (actualisation),
- Comptabilité : passage à la M 57,
- Voirie : point sur les travaux en cours,
- Livre « Druillatis aux fourneaux » : commande de 100 nouveaux exemplaires,
- Bâtiments communaux,
- Contexte cœur de village.
- Questions diverses

La séance débute sous la Présidence de M. Robert GALLET, adjoint ; M. Jean-Luc EMIN, Maire étant retenu par ailleurs.

URBANISME :

1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Certificats d'Urbanisme informatifs :

N° 28/2022 – Demande de Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET pour la propriété composée des parcelles D 481 et D 596 situées 426, route de Bresse à Montbègue – Zones Ad et A du PLU.

N° 29/2022 – Demande de Maître Pierre BOUVARD, pour la propriété cadastrée section C n° 1122 située « Le Pellaron » aux Hautes Rossettes – Zone Ub du PLU.

Déclarations préalables :

N° 26/2022 – Demande d'AQUATHERMO France SARL pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la maison d'habitation de Mme CAPAROS, propriété cadastrée section B n° 2215 – 24, chemin de la Fromagerie – Zone Nd du PLU.

N° 27/2022 – Demande de Mme Laurine JOLIVET et M. Willy DUCOIN pour la construction d'un mur de clôture et la pose d'un portail – Propriété cadastrée section X n° 369-370-371 et 373 – 621, route des Combes – Zone Ub du PLU.

N° 28/2022 – Demande de M. RUMIANO Mickaël pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la propriété cadastrée section B n° 2014 (2 091 m²) – 1468, route de Pont d'Ain – Zones Ua et 1AUa du PLU.

N° 29/2022 – Demande de M. CUVELIER Xavier pour la construction d'une piscine et de terrasses sur les parcelles B 707-706 et 705 situées 130, rue de la Chansonne – Zone Ua du PLU.

Permis de construire :

N° PC 00115117D0013-M02 – Nouvelle demande de permis modificatif formulée par M. BARRACHINA Bertrand pour le déplacement d'une porte de service et l'intégration d'une fenêtre dans le cadre de la construction d'un garage – Parcelle E n° 1022 – Route du Grand Roset – Zone Ub (premier dossier rejeté en raison de la nécessité de recours à un architecte).

Droits de préemption urbain :

Le Conseil Municipal par délibération adoptée à l'unanimité des votants décide d'abandonner l'usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente suivante :

N° 12/2022 – propriété bâtie cadastrée section C n° 464 et C 1183 pour une surface de 21 a 24 située 61, route des Batailles – Hautes Rossettes – Zone Ub du PLU – Propriétaires actuels : consorts GENOUX – Acquéreurs : M. Jérémy DUBOIS et Mme Liza BONNAUD – Demande présentée par Maître Emilie BAILLY-JACQUEMET notaire à PONT D'AIN

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Abandon du DPU
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire rejoint la réunion à 20 h 15, et prend la Présidence de la séance.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE ACTUALISEE :

La commune est adhérente au service de médecine préventive du CDG 01 depuis plusieurs années.

Ce service, mis en place en 2012 pour 600 agents en compte désormais 5 400 avec une difficulté croissante à recruter des médecins. La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire apporte une aide précieuse pour faire face à ce manque.

En avril 2022, un décret est venu modifier ou préciser plusieurs articles.

Afin de suivre les nouvelles dispositions réglementaires applicables aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale suite à la parution du décret n° 2022-551 du 13 avril 2022, une mise à jour de la convention, établie en 2012, lors de la création du service est devenue nécessaire.

La nouvelle version mentionne la prise en charge des risques psychosociaux par un psychologue extérieur qui n'y figurait pas, bien que mise en place dès 2015.

Cette nouvelle convention introduit la notion de médecin du travail, d'équipe pluridisciplinaire, de visite d'information et de prévention et précise les différents types de visites. Le tarif de 80 € reste inchangé tout comme les prestations administratives.

Le suivi de la périodicité des rendez-vous ainsi que les convocations des agents restent de la compétence des services des collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des votants, approuve et autorise le Maire à signer cette convention actualisée

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Approbation et autorisation au Maire de signer la nouvelle convention
Pour :	13
Contre :	00
Abstention :	00

COMPTABILITE : PASSAGE A LA M 57 :

Une nouvelle réforme de la norme comptable est en cours avec un passage programmé de la M 14 à la M 57, obligatoire au 1^{er} janvier 2024 mais avec la possibilité d'anticiper cette démarche.

Il s'agit, pour l'essentiel d'une modification de la nomenclature. Certains comptes d'immobilisations notamment seront différents et une transposition dans le logiciel comptable est nécessaire.

Un travail en amont est à réaliser pour la mise à jour de l'actif de la commune qui se fera avec les services de la DGFIP.

Il est proposé de devancer effectivement cette mise en place à compter du **1^{er} janvier 2023**.

Le Conseil Municipal, par délibération approuvée à l'unanimité des votants :

- **confirme le choix d'appliquer la M 57 abrégée (communes de moins de 3 500 habitants), dès le 1^{er} janvier 2023,**

- **Prend note de l'application de la fongibilité des crédits (délégation au Maire de la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT),**

- **Fixe le mode de gestion des amortissements (pas d'obligation pour les communes de moins de 3 500 habitants, de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées ainsi que des frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisation).**

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Accord pour mise en place de la M57 abrégée au 01/01/2023
Pour :	13
Contre :	00
Abstention :	00

VOIRIE :

- Point sur le projet d'aménagement de l'écluse à l'entrée nord du village : une rencontre s'est tenue avec le bureau d'étude. Les travaux ont débuté ce lundi 10 octobre. Sauf aléas climatiques, ils devraient s'achever ce vendredi 14 octobre en fin de journée.

Un sous-traitant a été désigné par EUROVIA, à savoir la société LDV SIGNALISATION DE CHATEAU-GAILLARD, qui est déjà intervenue lors de la première tranche de travaux.

- Des aménagements ont été réalisés à Turgon pour canaliser les eaux pluviales dans la rue Saint Vincent.

- Le site d'implantation du nouveau radar pédagogique à Rossettes a été défini à l'occasion d'une réunion le samedi 1^{er} octobre dernier.

Dans un premier temps, il est établi chemin des Charbonnières, puis sera implanté sur la RD 17a, à l'entrée du hameau, côté Dompierre.

Par ailleurs, suite au remplacement du radar, un nouveau contrat WEBSTATS (qui permet de recevoir tous les 15 jours, par mail, un rapport d'activité synthétique ainsi qu'un accès aux données et au graphique du radar) est proposé par ICARE.

Le contrat est un engagement sur 2 années de services dont 1 gratuite, la seconde année génère une dépense mensuelle de 20.00 € H.T. par mois soit 240.00 € H.T. pour 2 années de service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve la souscription et les termes de ce contrat et autorise le Maire à le signer :

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Accord pour souscription du contrat WEBSTATS pour 2 ans et autorisation de signature au Maire
Pour :	13
Contre :	00
Abstention :	00

- Les élus se sont ensuite rendus à Turgon pour un point sur l'installation d'un STOP en bas de la route de la Chapelle, à l'entrée du hameau, côté ST MARTIN DU MONT.

NOUVELLE COMMANDE DE LIVRES « DRUILLATIS AUX FOURNEAUX » POUR VENTE DANS LE CADRE DE LA REGIE DE RECETTES :

Comme indiqué lors de la précédente réunion, tous les livres « DRUILLATIS AUX FOURNEAUX » ont été écoulés.

Or, des personnes ont fait part de leur intérêt pour l'achat de cet ouvrage.

Il était envisagé de faire procéder à un nouveau tirage et un devis a été demandé. Pour 100 exemplaires, la dépense s'élève à 525.21 € T.T.C.

Commande a été passée en ce sens.

A réception des ouvrages, une nouvelle publicité sera assurée pour informer de sa disponibilité.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Une visite du logement anciennement occupé par Mme MAGLOIRE a eu lieu le samedi 1^{er} octobre dernier. Un résumé de cette rencontre est fait. Des devis seront demandés et une partie des travaux pourra être confiée aux adjoints techniques de façon à améliorer cet appartement et à le remettre en location.

Les élus qui l'ont souhaité, ont également pu visiter les deux logements situés au-dessus de la mairie.

Les travaux d'isolation projetés ont été commandés à l'entreprise MARTINEZ et devraient être réalisés dès ce mercredi 12 octobre 2022.

Le Conseil Municipal approuve les candidatures de :

- M. Noël BIDAS pour le T2,

- Mme Julie MANIN-GALLET pour le T3,

Aux tarifs fixés lors de la précédente séance (390 € pour le T2 et 490 € pour le T3).

Le Maire est autorisé à signer les baux pour ces deux logements, dès achèvement des travaux d'isolation et de réfection des murs (rebouchage des trous réalisés pour injection de l'isolant dans les cloisons).

Nombre de votants (conseillers présents et procurations)	Attribution location T2 et T3 au 10, Impasse des Ecoliers
Pour :	13
Contre :	00
Abstention :	00

PROJET CONTEXTE CŒUR DE VILLAGE :

Une rencontre avec l'architecte du CAUE a eu lieu le 26 septembre 2022. 9 élus étaient présents.

Un travail en atelier a été réalisé pour :

- fixer les attentes par rapport à la mission du CAUE,
- déterminer l'enjeu primordial de ce projet.

Un état des lieux sur la base de l'observation d'une cartographie pour identifier les caractéristiques du lieu et le repérage des aspects positifs et négatifs.

Enfin, en prenant appui sur les constats effectués lors de la phase d'état des lieux, une étape d'exploration a été effectuée pour dresser un éventail d'options d'aménagement.

La séance s'est conclue par une mise en commun du travail et de la vision de chacun sur la question d'aménagement du site.

Grâce à ce travail, des premières pistes d'actions seront envisagées.

M. le Maire s'est entretenu dernièrement avec M. FAFOURNOUX Pierre, propriétaire indivis des biens cadastrés section B n° 571-572 et 2129 situés au 1448, route de Pont d'Ain.

Ce dernier s'interroge sur la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien de la toiture compte-tenu des projets communaux actuellement à l'étude.

Le Conseil Municipal estime ne pouvoir apporter une aide à cette décision qui revient aux propriétaires actuels.

En effet, ce projet n'en est qu'à ces prémices et nécessitera sans doute plusieurs années de travail, avant aboutissement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire délivre un bref compte-rendu du dernier Conseil Communautaire. La question de l'énergie et des économies à réaliser ont été au cœur du débat.

La rétrocession de la compétence « voirie » à une quarantaine de communes a également été abordée, étant désormais actée.

- La Commission en charge des Bâtiments se réunira le mercredi 19 octobre 2022 à 18 h 30, en salle de la mairie.

- Les élections pour désigner le nouveau conseil municipal d'enfants se dérouleront le 21 octobre prochain en salle de la mairie.

Les enfants semblent plutôt satisfaits des repas fournis à la cantine, par la Société BOURG TRAITEUR.

La semaine du goût a lieu du 10 au 16 octobre 2022. BOURG TRAITEUR a proposé une animation sur le thème « Une balade dans l'Ain » à l'école. Celle-ci aura lieu le jeudi 13 octobre 2022. 4 classes y prendront part.

Cette action prendra la forme d'un « marché » avec des produits locaux bruts et les mêmes une fois transformés dans une recette à déguster lors de cette animation.

Heure de clôture de la séance : 21 h 35

Date de la prochaine séance : le lundi 21 novembre 2022 à 20 h 15

M. EMIN Jean-Luc	
Secrétaire de séance : M. Richard DEVOY	